

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout foyer dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 600.

- Le quotient familial du ménage détermine le taux de réduction tarifaire attribué. Celui-ci sera appliqué à tous les ayant-droits rattachés au foyer.

JEUNE DE MOINS DE 25 ANS

- 1- **Fiscalement rattaché au foyer des parents :** l'éligibilité à la tarification solidaire transport sera calculée à partir de l'attestation CAF ou l'avis d'imposition des parents.
- 2- **Fiscalement autonome et allocataire de la CAF :** pour connaître votre éligibilité à la tarification solidaire transports, présentez une attestation CAF ainsi qu'un avis d'imposition justifiant de votre autonomie.
- 3- **Fiscalement autonome et non-allocataire de la CAF :** présentez votre avis d'imposition.

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Adulte de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative ou hébergé dans des foyers spécialisés conventionnés avec Nantes Métropole

- Titre individuel gratuit, valable 1 an non renouvelable sur présentation de justificatifs attestant de vos droits de séjour sur le territoire,

ou

- tarification solidaire transports, délivrée selon votre attestation de paiement CAF, pour l'ensemble de votre foyer.

Adulte en situation de handicap éligible à l'Allocation Adultes Handicapées (AAH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Titre gratuit individuel valable 1 an (sous réserve de conditions de ressources à connaître auprès de votre mairie)

ou

- Pour l'ensemble du foyer, tarification solidaire transports basée sur le quotient familial

CONTACTS ET INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus sur vos droits

Sur www.nantesmetropole.fr/tarifcation-solidaire-transports

Par mail à tarification.solidaire@nantesmetropole.fr

À l'accueil de la mairie de votre commune

Pour les informations sur le réseau et les aspects pratiques de votre carte

www.tan.fr

À SAVOIR

- Si vous êtes déjà titulaire d'une carte Libertan : conservez-la. C'est avec elle que vous continuerez de voyager après avoir fait étudier vos droits à tarification solidaire.
- Si vous n'êtes pas abonné(e), une carte Libertan vous sera adressée à domicile.

LA TARIFICATION SOLIDAIRE TRANSPORTS

+ ÉQUITABLE

+ SIMPLE

Direction Générale à l'Information et à la Relation au Citoyen - Nantes Métropole - SNM_01980-11 /2016 - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

LA TARIFICATION SOLIDAIRE TRANSPORTS

Afin de permettre à chacun de se déplacer librement sur le réseau de transports collectifs, quels que soient ses revenus, Nantes Métropole met en place une tarification solidaire. Jusqu'à un certain seuil de revenus, calculé à partir du quotient familial, les membres d'un même foyer pourront bénéficier de la gratuité ou de réduction sur le tarif des abonnements annuels TAN (formule illimitée).

+ ÉQUITABLE

La tarification est adaptée aux revenus des ménages.

+ SOLIDAIRE

Les réductions calculées sont applicables à l'ensemble des membres du foyer.

+ SIMPLE

Les droits attribués sont valables un an. Ils seront à faire ré-examiner tous les ans.

LE + DE LA MÉTROPOLE

Vérifiez si vous êtes éligible à la tarification solidaire transports et faites une première estimation de vos droits en quelques clics grâce au simulateur de calcul proposé par Nantes Métropole.
<http://edemarches.nantesmetropole.fr>

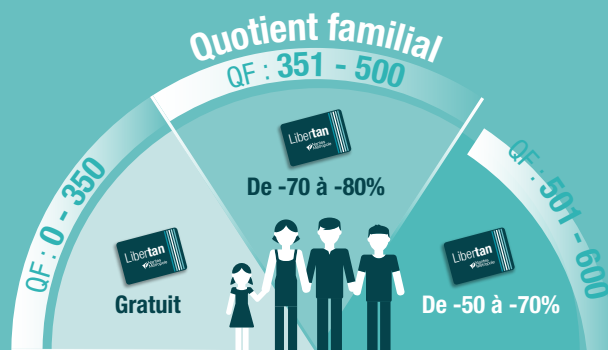
VOS DÉMARCHES

Transports collectifs dans la métropole nantaise : faites évaluer vos droits en mairie*

*Pour toute personne habitant hors de l'agglomération nantaise, renseignez-vous à la mairie de l'une des 24 communes de Nantes Métropole.

+ SOLIDAIRE

Des réductions applicables à l'ensemble des membres du foyer sur les tarifs des abonnements annuels TAN (formule illimitée).



Favoriser la mobilité pour tous

+ SIMPLE

Démarches à effectuer pour voyager au tarif solidaire

Vous êtes allocataires CAF :



Vous n'êtes pas allocataires CAF :



...à présenter en Mairie...



...qui transmet à la TAN



Droits activés sur carte Libertan actuelle si vous êtes déjà abonné(e) TAN
OU
carte envoyée à domicile si vous n'êtes pas encore abonné(e) TAN

Droits valables 1 an*



* À compter de la date de validation des droits

À SAVOIR

Avec votre numéro d'allocataire CAF et votre code confidentiel, vous pouvez accéder à votre attestation de paiement CAF sur www.caf.fr, ou l'imprimer depuis les bornes en libre-service CAF et en agences.



Munissez-vous des pièces justificatives suivantes

- Les pièces d'identité de chacun des membres du foyer ou le livret de famille.
- Une photo d'identité récente (moins de 2 ans) de chacun des membres du foyer au format 45 x 35mm, avec nom et prénom au dos de chaque photo.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (la personne effectuant les démarches doit être titulaire du compte bancaire indiqué sur le RIB).

SI VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF

- L'original de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

SI VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF

- Votre attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent.